

Règlement d'utilisation des salles polyvalentes d'Apartis

La salle polyvalente est à la disposition des locataires d'Apartis selon les conditions suivantes :

1. La salle polyvalente est à disposition pour des fêtes d'anniversaire, réunions, séminaires, repas de groupes, activités diverses, etc.
2. Capacité maximale : la salle peut contenir un maximum de 30 personnes.
3. La réservation a lieu une semaine à l'avance au bureau d'Apartis par le locataire responsable de l'événement.
4. Un dépôt de CHF 200.- doit être effectué lors de la réservation.
5. Du dimanche au jeudi, la durée d'utilisation est fixée à 22 heures au plus tard.
6. Les vendredis et samedis, la durée d'utilisation est fixée à 2 heures du matin au plus tard.
7. Les heures de repos dès 22 heures doivent être respectées dans l'immeuble et à l'extérieur.
8. Restitution du dépôt : uniquement si les conditions d'utilisation sont respectées, notamment :
 - Aucune plainte justifiée ne nous est parvenue de la part des habitants de l'immeuble, de notre concierge ou du voisinage ;
 - La salle polyvalente est rendue propre et rangée. Les bouteilles et les déchets ont été correctement évacués ;
 - Les utilisateurs et leurs invités ont quitté la salle à l'heure indiquée.
 - Aucun signe de la manifestation (déchets, salissures) ne subsistent dans les cages d'escaliers, les couloirs, les entrées ainsi qu'aux alentours de l'immeuble.
 - Aucun dégât suite à la manifestation n'a été constaté dans la salle, à l'extérieur et aux alentours de l'immeuble.
9. Si une seule des conditions mentionnées n'est pas remplie, le dépôt n'est pas restitué. Les frais de réparation d'un dégât ou de nettoyages sont facturés au locataire responsable.
10. Apartis peut restreindre l'utilisation de la salle si elle le juge nécessaire.